



Lettre ouverte à la population martiniquaise Et particulièrement aux usagers de la CGSS Martinique

Il est de notoriété publique que rien ne va plus à la CGSS Martinique, accueils fermés et difficultés pour faire aboutir ses démarches, la colère gronde à l'extérieur. Mais l'orage fait rage également en interne. Un dialogue social de sourd s'est instauré : « cause toujours tu m'intéresses ». Les instances dirigeantes de l'organisme n'en font qu'à leur tête. Les salariés, conscients du ras le bol public régulièrement exprimé sur les ondes se retrouvent entre le marteau et l'enclume.

Nous, à la **CGTM-FSM**, venons par la présente, dénoncer les pressions internes que subissent le personnel de la CGSS Martinique, également préjudiciables aux usagers martiniquais. Le contexte sanitaire actuel a contraint la généralisation du travail à distance et la fermeture des accueils. Cette nouvelle organisation n'a fait qu'empirer une situation déjà préoccupante et a contribué davantage à la dégradation de la qualité du service rendu à la population martiniquaise. Cet état de fait a amplifié le mécontentement déjà grandissant de nos compatriotes. Si l'organisation actuelle n'est pas la seule cause du dysfonctionnement des activités à la caisse, elle constitue, sans nul doute, la goutte de trop.

Dès 2018, nous, **CGTM-FSM**, avons fait remonter aux instances dirigeantes de la CGSS Martinique, les dysfonctionnements constatés (y compris ceux relevés par la cour des comptes). Nous avons présenté, ce même constat, à Mr QUINIOU dès son arrivée à la Direction Générale de l'organisme en mars 2019.

Les salariés de la sécurité sociale sont désabusés. En dépit de leurs efforts pour préserver l'image de cette institution, si importante pour le tissu économique martiniquais, ils n'arrivent plus à pallier les mauvaises orientations stratégiques et politiques instaurées localement. Le rapport de l'expertise sur les risques psychosociaux que les élus du Comité d'Entreprise avaient diligentés est sans appel, il pointe du doigt le management stratégique de la caisse et **une aggravation des atteintes à la santé qui menace l'équilibre de la Caisse et son avenir.**

Aujourd'hui, en 2021, nous estimons que « **dlo dépassé farin-n!!!** ». Ce manque de considération envers les publics que nous servons et ce mépris affiché pour les salariés qui ne cessent de travailler à flux tendus, n'a que trop duré. Nous n'attendrons pas l'irréparable pour réagir.

Le 24 février 2021, nous, la **CGTM-FSM**, avons déposé plainte auprès du Procureur de la République pour le non-respect des obligations de l'employeur sur la santé et la sécurité des salariés de la CGSS Martinique. Au-delà de cette carence, nous pensons qu'il existe une volonté indéniable de la part de ses dirigeants (conseil d'administration compris) de laisser se scléroser la situation déplorable de l'organisme dans le but de déconstruire le modèle « multi-branches » de la CGSS Martinique. Cette tactique vise à dégrader davantage l'image que la population martiniquaise se fait de la Sécurité Sociale et de ses salariés. Dans le

fonctionnement de la CGSS, les salariés sont polyvalents et beaucoup sont experts dans leur domaine mais ils ne peuvent combler le déficit des effectifs dans certains services prioritaires, complètement désorganisés et mal gérés.

Aux restrictions budgétaires imposées par le national est venu s'ajouter la crise sanitaire liée au coronavirus. Beaucoup d'institutions et d'entreprises n'étaient pas préparées à l'impact de cette pandémie. Nul ne pouvait anticiper les dispositions liées aux mesures préventives des risques de propagation du virus prises par le gouvernement, notamment la mise en œuvre immédiate du télétravail. La CGSS Martinique n'a pas échappé à la règle.

Même si l'opportunité d'une telle organisation du travail avait déjà été portée à la connaissance des Instances Représentatives du Personnel (**IRP**), elle n'avait pas obtenu leur approbation à cause du manque de cadrage de la part de la Direction de l'époque. Mais voilà, l'urgence sanitaire a précipité la mise en place de cette mesure visant à garantir la continuité des activités déjà fortement mises à mal.

Les difficultés que rencontrent la CGSS Martinique depuis des années, tant au niveau de l'accueil que du recouvrement des cotisations, du paiement des prestations et de la liquidation des dossiers de retraite notamment, ne cessent de se multiplier.

Nous, à la **CGTM-FSM**, savons que notre rôle en tant que syndicat, est la défense des intérêts du personnel mais au-delà de la préservation des emplois et des conditions de travail, nous devons veiller à ce que les instances dirigeantes jouent leur rôle de gestionnaires. Elles doivent, entre autres, assurer le respect de la mission de service public de la CGSS Martinique et maintenir le niveau de qualité des prestations servies à la population martiniquaise. Les salariés de la CGSS Martinique ne peuvent être tenus pour responsables des décisions qui leur sont imposées (souvent sans justification). Il est temps que le Directeur Général prenne ses responsabilités pour faire stopper les exactions visant à créer un climat de management par la terreur qui ont cours actuellement à la CGSS Martinique. Nous demandons au Directeur Général de respecter l'intégrité et l'engagement de nos collègues. Nous mettons en garde le Directeur sur sa prérogative de procéder à des licenciements, qu'il a récemment rappelé dans une communication interne.

Au quotidien, le manque de formation et d'évolution professionnelle, le clientélisme face au télétravail dégradent les conditions de travail et impactent fortement les assurés (notamment les plus fragilisés), ainsi que les cotisants. Aujourd'hui, la non prise en compte des revendications des salariés par la direction générale accentue les situations qui sont déjà désastreuses pour tous ceux qui ont tant besoin de **cette prestigieuse et incontournable institution** instaurée depuis plus de 70 ans par la lutte de nos aînés.

Comment cela se traduit-il à la CGSS Martinique ?

- le manque d'effectif dans l'ensemble des services qui conforte la direction à solliciter des réseaux d'entraide ou prendre des décisions d'externalisation des activités ,
- la suppression des agences locales de proximité et des services qui profitaient aux assurés en grande difficulté ou isolés,
- le dysfonctionnement des outils informatiques de plus en plus nombreux et des techniciens informatiques de moins en moins nombreux,
- l'obligation de l'usage des services en ligne,
- une plateforme téléphonique saturée,

- augmentation de la souffrance au travail et des arrêts de maladie pour épuisement professionnel,
- Gaspillage de l'argent public

Quels sont les impacts directs sur la population ?

Les professionnels de santé : 1 mois d'attente minimum pour un premier rendez-vous avec le pôle installation conventionnelle. S'ils ne l'ont pas effectué, ils ne peuvent bénéficier des conventions avec la CGSS et donc débiter leurs activités.

Exploitants agricoles : ils ne peuvent bénéficier des subventions à cause de manques d'effectifs, de formation du personnel et de communication.

Les cotisants (les employeurs) : ils sont victimes des réclamations à tort. Il faut savoir qu'une contrainte établie par huissier se chiffre environ à 600€ et des milliers de contraintes sont envoyées. Il n'est pas rare d'entendre les cotisants parler de suicide ou de mettre la clé sous la porte. Faut-il attendre un drame ?

Les retraités titulaires de pension vieillesse, pension de réversion ou ASPA : ils ne sont pas payés dans les délais et se retrouvent sans ressource. Certains paiements sont suspendus à tort pour des dossiers déposés dans les délais, 4 à 5 mois d'attente pour le rétablissement de leur pension, 3 ans de retard à la fois pour la mise à jour des carrières ainsi que pour leur contrôle.

La direction des risques professionnels est chargée d'effectuer la prévention auprès de l'ensemble des entreprises de la Martinique. Les entreprises qui ne respectent pas les règles sont sanctionnées. Cependant, c'est l'exemple type du cordonnier mal chaussé : la CGSS Martinique est, elle-même, une niche à salariés en mal être au travail. Elle ne possède aucun outil pour évaluer les risques psychosociaux. Son personnel est en grande souffrance face à des méthodes de management répressives, agressives et une désorganisation des activités dans les services.

Nous disons stop ! Nous exhortons la Direction Générale de trouver les solutions afin de rétablir les droits des usagers à un service public de qualité.

Nous invitons tous les salariés, retraités, assurés sociaux, cotisants et partenaires à rester à l'écoute et à être solidaires de notre cause qui est aussi la leur.

NOTRE COMBAT EST CELUI DU PEUPLE MARTINICAIS POUR LA SAUVEGARDE DE SON INSTITUTION !

Le 1^{er} Mars 2021

CGTM-FSM SECURITE SOCIALE